



DEL- 2026 - 0018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15**

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
PROVISOIRE DE
L'EXERCICE 2025
DU BUDGET
PRINCIPAL**

L'an Deux Mille Vingt-Six, le jeudi 12 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B. ;

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M GAULTIER J-L, Mme CLÉRO V., M DUGUE V., Mme HERBRETEAU M-A, M BAUDRY M., M

POUVOIRS : M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.
Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à Mme DURAND A.
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

SECRETAIRE : Mme Bérengère LAMBERT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pascal EVIN,

Après avoir pris connaissance du résultat provisoire de clôture de l'exercice 2026, à savoir :

- Excédent de fonctionnement : **320 150,20 €**
- Déficit d'investissement : **133 696,49 €**

Constate ces résultats et

Décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats comme suit :

- **L'excédent de fonctionnement :**
 - ✓ Affectation en réserves compte 1068, Section investissement, pour 155 150.20 €
 - ✓ Report au budget primitif 2026 compte 002, Section fonctionnement, pour 165 000.00 €
 - ✓
- **Le déficit d'investissement**

Le déficit au 31/12/2025, d'un montant de 133 696,49 €, est reporté au Budget Primitif 2026, au compte 001 en Investissement, en tant que « Déficit antérieur reporté ».

Concernant les restes à réaliser, les montants annexés à la présente délibération seront repris dans le Budget Primitif 2026.

La présente délibération sera transmise à la Trésorerie et inscrite au compte de l'exercice 2025.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le

16 FEV. 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 17 FEV. 2026

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

A black ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains a coat of arms and the text "Mairie de la Regrippière".

LE MAIRE,
Pascal EVIN

A black ink signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains a coat of arms and the text "Mairie de la Regrippière" and "Loire-Atlantique".

LA REGRIPIERE

ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES SUR 2025 NON MANDATEES ET DES RECETTES A REALISER

<u>BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL</u>		
DEPENSES		RECETTES
Compte 215731	Opération 88 - 96 000.00 €	Chapitre 10 – 125 000€
Compte 2111	Opération 66 - 3 000.00 €	Chapitre 13 – 307 056.84 €
Compte 2313	Opération 81 - 5 000.00 €	
Compte 2315	Opération 50 – 13 345.62 €	
TOTAL DEPENSES REPORTEES		TOTAL RECETTES REPORTEES
117 345.62 €		432 056.84 €